

MOTION DU GROUPE AGORA

Participation de la commune aux frais de déplacement des jeunes, en raison d'études ou d'apprentissages hors de Val-de-Travers, dans le but de soulager financièrement les familles.

Développement de la motion

Il est de notoriété publique que Val-de-Travers rencontre des difficultés à faire venir s'établir de nouvelles familles en raison d'un manque d'attractivité.

Dans le récent classement des pires Communes de Suisse publié par un journal alémanique, Val-de-Travers occupe la première place.

Impôts élevés mais aussi manque de place d'apprentissage et possibilités d'études ont pesé lourd dans les critères aboutissant audit classement.

Ce classement très injuste voire blessant devrait avoir au moins le mérite de certaines remises en question.

Force est de constater que depuis 30 ans le Val-de-Travers a vu de nombreuses entités de formation se fermer : Ecole d'horlogerie, Ecole technique, Ecole de commerce, Centre de compétences en mécanique, lycées notamment.

La conséquence de ces fermetures oblige de nombreux jeunes à se déplacer hors du Val-de-Travers pour étudier ou suivre un apprentissage, transférant ainsi des coûts importants sur les familles. Il existe une forte disparité à ce niveau entre les enfants en scolarité obligatoire et les apprentis ou les étudiants tandis que les frais augmentent, le soutien diminue.

Certaines Communes du Canton ont développé un concept de participation à ces coûts en prenant en charge une partie des frais de déplacement.

Les petits ruisseaux formant les grandes rivières, nous sommes persuadés que cette démarche aurait des retombées positives sur l'image de marque de notre belle commune et pourrait même être utilisé comme un élément marketing.

Cette démarche aurait la vertu de ralentir « l'exode » des jeunes de Val-de-Travers et compterait sur la décision de nouvelles familles à venir s'établir dans notre région.

Motion

Nous demandons au Conseil Communal de procéder à une étude de coûts pour une prise en charge partielle des frais de déplacement (par exemple un forfait), des jeunes sortant de l'école obligatoire et devant sortir du Val-de-Travers pour étudier ou apprendre un métier dans le but de soulager financièrement les familles concernées.

Nous demandons qu'un concept soit proposé au Conseil Général dans un délai maximum d'une année.

Groupe AGORA, le 25 octobre 2024

Thierry RAY

Marie-France PERRIN

Florian STIRNEMANN